

400.000 € pour bétonner le chemin de promenade n°16 à Céroux... Ceci n'est pas une fake news !

Tous les promeneurs connaissent ce magnifique chemin de campagne au milieu des champs (du bout de la rue de Moriensart à la rue du Grand Chemin à Lasne), sis sur le plateau de Céroux et duquel on jouit d'une vue imprenable sur la tour de Moriensart. Ce vieux chemin pavé recouvert par endroits de fin gravier est fréquenté depuis toujours par les cyclistes, cavaliers, et promeneurs au grand bonheur des amoureux de la nature.

Pourquoi le bétonner aujourd'hui ?

C'est la question que nous avons posée au Collège lors du Conseil communal du mois de novembre. Réponse de la majorité (Ecolo-Avenir-PS) :

- On peut recevoir des subsides de la Région wallonne et de la Province, réduisant ainsi la charge de la Ville à 188.000 € sur les 400.000 € budgétés (NDLR : les moyens de la Région et de la Province ne seraient-ils pas aussi de l'argent public ?) ;
- Le chemin actuel est difficilement praticable par les vélos cargos et les trottinettes électriques...
- Cette portion de chemin serait un maillon essentiel d'un futur réseau cyclable vers Bruxelles (NDLR : mais avant et après le km bétonné, les chemins d'accès restent dans leur état).

Pour nous, c'est juste une dépense inutile !

Si la Ville dispose de tels moyens, il y a bien d'autres endroits à Céroux qui mériteraient l'attention du Collège, comme les rues du Puits, du Bois Henri etc.

Ceci n'est pas un bulletin communal !

Lors du Conseil communal d'octobre, le Collège s'était ému de ce que le groupe OLLN 2.0-MR colportait des « fake news » en relatant les effets de l'augmentation des impôts communaux sur les citoyens, dans sa

publication annuelle « Ceci n'est pas un bulletin communal », qui venait d'être distribuée en toutes boîtes dans notre commune.

Si nous admettons une certaine confusion dans la rédaction de l'article controversé, nous tenons à clarifier et confirmer le propos. Les centimes additionnels communaux au précompte immobilier sont bel et bien passés de 1900 à 2100 en 2003 et à

2400 en 2019. La part communale à l'IPP (impôt des personnes physiques) est, quant à elle, bien passée de 6% à 6,7% en 2014 et à 7,7% en 2019. Sur base du compte 2020 de la Ville, des chiffres officiels (l'Office belge de statistique – Statbel) du nombre de contribuables et du nombre de logements et bâtiments soumis au précompte immobilier, nous avons chiffré ces augmentations pour un couple actif, propriétaire de son logement, à 517,79 € en moyenne ! Et ceci n'est malheureusement pas une fake news... pas plus que les dépenses que ces augmentations servent à financer

(comme bétonner le chemin de promenade n°16 à Céroux)... Nous le regrettons ! ●

Pour le groupe OLLN2.0-MR

Jacques Otlet,
Dominique Bidoul,
Nicolas Van der Maren,
Cédric Jacquet,
Conseillers communaux

